

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 27 avril 2022 de M^{mes} et MM. Olivier Gurtner, Ahmed Jama, Amanda Ojalvo, Brigitte Studer, Eric Bertinat, Louise Trottet, Christel Saura et Dalya Mitri Davidshofer: «Oui au recyclage gratuit des déchets électroniques».

7 janvier 2026

Rapport de M^{me} Sara de Maio.

Ce projet de motion a été renvoyé à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) lors de la séance plénière du Conseil municipal du 2 novembre 2022. La commission s'est réunie, sous la présidence de M^{me} Olivia Bessat-Gardet, les 14 septembre, 19 octobre et 7 décembre 2023, et sous la présidence de M. Christian Zaugg, le 13 juin 2024. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Nora de Riedmatten, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Constatant que chacun-e paie la taxe anticipée de recyclage (TAR) depuis 2003;

rappelant que les consommateur-trice-s suisses «doivent restituer leurs appareils usagés, soit l'électronique de loisir, les appareils de bureautique, d'informatique et de communication, ainsi que l'électroménager», conformément à l'ordonnance fédérale sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques (OREA);

soulignant l'importance de recycler ces appareils, afin de lutter contre le gaspillage et la pollution que génère la production électronique (énergie, extraction, etc.);

regrettant que la Voirie de la Ville de Genève refuse de récupérer ces appareils, mettant la responsabilité sur les habitant-e-s de ramener des objets électroménagers encombrants, tels que frigos et télévisions («Les objets électriques, électroménagers ou électroniques sont exclus.»);

signalant que 41% des ménages en Ville de Genève ne possèdent pas de voiture (2010),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’inclure les appareils électriques, électroniques et électroménagers usagés dans les objets récupérés par la Voirie au domicile des habitant-e-s en Ville de Genève, sans frais;
- de prévoir une solution logistique pour les personnes en situation de handicap.

Séance du 14 septembre 2023

Audition de M. Olivier Gurtner, représentant des motionnaires

Le motionnaire commence par rappeler qu’il y a un principe selon lequel les Suisses sont responsables des appareils électroniques, électriques et électroménagers qu’ils possèdent. En effet, lors de l’achat d’un de ces appareils dans un magasin, la taxe d’élimination anticipée (TEA) est payée par l’acheteur. Le paiement de cette taxe permet par la suite de garantir que le magasin reprenne l’ancien appareil et le remette dans un circuit de recyclage. Ce processus garantit de lutter contre le gaspillage et, notamment, contre l’obsolescence programmée. Le problème actuel consiste en l’exclusion des objets électriques, électroniques et électroménagers sur le site de la Voirie de la Ville de Genève, alors que ces appareils sont souvent volumineux et donc difficilement transportables en magasin par les particuliers. Ainsi, dans la mesure où il existe déjà un service de Voirie qui s’occupe de récupérer des encombrants, le but de la motion est que la Ville ramasse aussi ces objets. Concernant la fréquence, le débarras pourrait être réalisé une fois par mois pour ne pas créer de surcharge dans le système toutes les semaines.

Questions des commissaires

Un commissaire demande s’il est actuellement possible d’évaluer l’impact du ramassage de tels objets sur la voirie de Genève, en sachant à l’avance quels moyens utiliser et quels problèmes pourraient éventuellement survenir.

M. Gurtner répond qu’il y a deux enjeux: la force de travail, en limitant le ramassage une fois par mois, ce qui permettra de réduire les impacts, et le stockage, qui permettra à la Ville de s’organiser afin d’éviter des manipulations et des occupations spatiales trop importantes.

Le commissaire désire savoir si la récolte des appareils s’effectuera le même jour que celle des encombrants ou si un jour de levée additionnel est prévu.

M. Gurtner répond qu’il ne sera normalement pas nécessaire de passer par une levée supplémentaire. Le système actuel prévoit qu’il faut prendre rendez-vous afin que la Voirie vienne récolter un encombrant, en indiquant spécifiquement le

type d'objet en question. Ainsi, le ramassage aurait lieu par quartier en fonction de la demande.

Un commissionnaire demande si la Voirie ramasserait les objets électriques, électroniques et électroménagers à la place de leur transport par les particuliers en magasin.

M. Gurtner répond que l'idée de la motion n'est pas de créer un deuxième circuit, mais de permettre un ramassage des objets plus efficace pour la Ville.

Le commissaire demande si, en mettant en place un tel ramassage d'objets, la Ville ne ferait pas une partie des tâches qui reviennent aux commerces.

M. Gurtner répond que les magasins sont censés reprendre les objets même s'ils n'ont pas été achetés en leur structure. Le défi réside dans le fait que les ménages n'ont pas toujours les moyens de se déplacer jusqu'au magasin.

Le commissaire demande si l'envoi de l'électroménager dans le circuit ne serait pas plutôt de la compétence de la Voirie si, comme le propose le motionnaire, elle en assure déjà le transport.

M. Gurtner répond qu'il pourrait y avoir la possibilité de demander aux privés d'amener leurs objets en magasin ou bien la Ville les ramasserait et s'occuperait ensuite de les mettre dans un circuit de recyclage et de récupération.

Un commissaire rappelle que, dans le sens de la motion M-1680, la motion M-1315 avait été déposée en 2020. Il souhaite savoir quelle avait été la suite de la motion de 2020.

M. Gurtner répond qu'il lui semble que la motion M-1315 demandait que les objets soient amenés en magasin et avait donc un but de centralisation de la collecte.

La présidente retrouve la motion M-1315 sur internet et indique que l'objet est classé.

Une commissaire demande si la motion prend en compte la question de la taille de l'objet, car un petit objet peut facilement être transporté en magasin.

M. Gurtner répond qu'il est possible de préciser dans le titre et dans la première invite que «les encombrants» sont concernés par la motion et non pas les menus objets.

Le commissaire rappelle qu'il y a eu la campagne nationale Electro Bag pour récupérer les objets électroniques et leur donner une deuxième vie.

M. Gurtner explique que beaucoup de ménages ne savent pas forcément comment s'y prendre lors du recyclage du matériel électronique. L'idée est d'éviter le

gaspillage des matières premières, dont les prix ont augmenté, en demandant un effort à la collectivité.

Un commissaire souhaite savoir si un suivi de ce qui a été déposé comme matériaux encombrants a lieu a posteriori.

M. Gurtner répond que l'idée soutenue est d'avoir un système qui se greffe à celui qui existe à l'heure actuelle.

Une commissaire précise que les encombrants récupérés par la Ville finissent souvent à la déchetterie. Elle indique aussi qu'une autre motion a été déposée afin que les encombrants soient réutilisés.

M. Gurtner répond que, dans ce cas, il s'agit plutôt d'objets qui ne fonctionnent plus et dont les pièces seront démontées et réutilisées par la suite.

La commissaire demande s'il serait pertinent d'ajouter une invite contenant les informations sur les différents circuits possibles.

M. Gurtner répond que la motion traite des objets qui ne marchent plus et qu'il est envisageable d'ajouter une précision à ce sujet.

Un commissaire demande si le motionnaire a des exemples concrets quant au fait «de prévoir une solution logistique pour les personnes en situation de handicap».

M. Gurtner répond qu'il s'agirait de personnes qui pourraient aider les personnes en situation de handicap afin d'amener leurs objets dans la rue. Il y aurait un problème de seuil si la Voirie était directement contactée.

Le commissaire souhaite savoir si un déplacement humain serait toujours nécessaire.

M. Gurtner répond qu'il pourrait s'agir de voisins bienveillants.

Une commissaire demande si, lors de la prise de rendez-vous, il faut préciser le souhait d'être aidé par une personne.

M. Gurtner répond affirmativement.

Un commissaire demande si d'autres collectivités ont testé ce type de système de recyclage.

M. Gurtner répond qu'il n'a pas d'informations sûres quant à cet élément et il rappelle qu'il serait opportun de préciser dans la première invite que la motion porte sur la collecte d'objets encombrants.

Discussion, suite des travaux et vote

Un commissaire indique qu’il existe la motion M-1608 visant à mettre en place un projet pilote de tri effectué par des jeunes. Il lui semble avoir appris, à travers les auditions, que la Boîte à boulots – Vers l’intégration et l’autonomie (BAB-VIA) propose un programme de ramassage des encombrants chez les personnes âgées par des jeunes (accompagnés de travailleurs et travailleuses sociaux hors murs (TSHM)). Il affirme qu’il fera un retour après la lecture du rapport de la motion et il indiquera si l’audition de BAB-VIA est pertinente.

La présidente demande que la motion M-1680 soit mise à l’ordre du jour de la séance dans deux semaines afin que le suivi soit réalisé.

Une commissaire propose d’auditionner la magistrate et ses services.

Mise aux voix, l’audition de la magistrate et de ses services est approuvée à l’unanimité.

Séance du 19 octobre 2023

Discussion et suite des travaux

Une commissaire affirme qu’elle souhaiterait, à la lumière des travaux réalisés en 2019 et 2020 sur la motion M-1315, auditionner l’association Réalise, qui travaille en collaboration avec NoOPS pour les déchets électroniques. L’idée est de recycler ces matériaux et Réalise pourrait servir d’exemple pour mettre en place une filière de traitement des appareils électroménagers plus imposants. Dans le rapport de la motion M-1315, il était proposé d’auditionner une entreprise de recyclage et la Chambre de commerce d’économie sociale et solidaire, mais elle pense qu’en premier lieu, l’audition de Réalise serait adaptée.

Un commissaire demande si elle souhaite auditionner Réalise et NoOPS.

La commissaire indique que Réalise a un partenariat auprès de NoOPS.

Le commissaire souhaite savoir pourquoi elle ne veut pas auditionner NoOPS.

La commissaire soutient que l’intérêt pour une audience avec Réalise est lié à la possibilité d’un déploiement d’un projet, quel que soit le mode de récupération choisi, pour les gros appareils électroménagers.

Mise aux voix, l’audition de Réalise est acceptée à l’unanimité.

Séance du 7 décembre 2023

Audition de M^{me} Laurence Monnard et de MM. André De Farias et Jérôme Despont, représentants de l'association Réalise

M. De Farias donne quelques informations quant à Réalise. Il s'agit d'une entreprise de formation par la pratique dans divers secteurs d'activité qui vont de l'intendance au digital. L'entreprise aura 40 ans l'année prochaine. Elle compte plus de 450 personnes formées par an, une équipe de collaborateurs et collaboratrices de plus de 100 personnes, avec des apprentis, et 160 places de formation en permanence.

Depuis sa création, Réalise a toujours été engagée envers le développement durable et l'économie circulaire. Elle s'est toujours engagée dans le développement durable depuis les années 1980 et dans l'économie circulaire depuis les années 1990. Elle prend en considération les enjeux, peu importe qu'ils viennent de la droite ou de la gauche.

Depuis la création de Réalise en 1984, ils ont reçu le prix de l'économie circulaire pour leur action de revalorisation informatique. Ils revalorisent une bonne partie du parc des ordinateurs de l'Etat de Genève. Ils ont également reçu le prix cantonal du développement durable et sont certifiés par la Charte des jardins. Ils sont reconnus pour le reconditionnement des smartphones et sont conformes à la norme ISO 14001.

En ce qui concerne l'avenir, ils tentent de rester à la pointe en matière d'énergie solaire et d'isolation du bâtiment. Leur dernière session de formation était intitulée « Manœuvre ta relève ». Ils ont également pris de l'avance dans le domaine du développement durable.

M. Despont affirme qu'ils ont voulu mettre l'accent sur l'impact du numérique. Certains croyaient à tort que Réalise ne traitait que de l'informatique d'occasion. C'est effectivement l'une de leurs fonctions. Ils ont décidé de lancer une nouvelle stratégie afin de remettre en valeur le matériel électronique reconditionné donc de qualité. Ils ont créé une sous-marque, fairstore. La création d'une sous-marque visait aussi à distinguer le cœur du métier de Réalise, soit la formation par la pratique, afin qu'elle puisse aider au retour à l'emploi de personnes qui n'ont pas nécessairement de diplômes ou de compétences.

Ce programme a été mis sur pied il y a un an avec des objectifs ambitieux, ce qui permet de faire un lien avec la motion. Il s'agit de vente de matériel informatique et de smartphones. Ils vendent des téléphones reconditionnés depuis un mois. Ils vont bientôt vendre les iPhone 15. Le matériel est de qualité et vérifié. Ils cherchent à minimiser l'impact environnemental en donnant une seconde vie aux articles. Ils croient que l'économie circulaire et le reconditionné sont aussi des achats malins.

Ils ont un contrat avec la Ville de Genève pour gérer le déréférencement des équipements. La garantie de Réalise est de tout effacer, puis de remettre en état ce qu'il est possible de réutiliser, avec un taux de réutilisation de 90% sur du matériel provenant d'entreprises privées ou publiques. Ils auront traité plus de 50 000 smartphones durant l'année, ce qui aura permis d'éviter l'émission de 1780 tonnes de gaz à effet de serre. En informatique, on observe un impact à la fois écologique et économique. Ils souhaitent également s'attaquer à la facture numérique.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si la Ville finance Réalise avec des fonds publics.

M. Despont répond que la Ville ne leur verse aucune subvention. Ils ont plutôt des contrats de formation et des contrats spécifiques, comme celui qu'ils ont avec la Voirie de Genève pour nettoyer les parcs. Ils ont une forme juridique associative, mais ils fonctionnent comme une entreprise privée non subventionnée qui prend des risques économiques.

Une commissaire souhaite savoir s'ils revendent les appareils pour faire du bénéfice. Elle demande si, au début, leurs services étaient gratuits.

M. Despont explique qu'à l'origine, l'idée était d'employer des personnes bénéficiant de l'aide sociale et du chômage dans des tâches peu rémunérées et éloignées des réalités économiques. Réalise ne pratique pas le dumping, car elle ne peut pas être en concurrence. Elle a cessé de répondre à des appels d'offres, car ses prix étaient toujours trop élevés. Elle facture ses services au prix du marché. En informatique, les prix sont environ 30 à 50% inférieurs à ceux des produits neufs, ce qui représente des économies importantes.

Un commissaire demande combien d'apprentis sont engagés par année.

M. De Farias répond qu'ils ont huit apprentis en ce moment dans divers domaines, allant de la logistique à l'horlogerie en passant par l'hôtellerie.

Un commissaire se questionne par rapport au matériel qui leur est fourni. Il souhaite savoir s'il leur est fourni gratuitement ou s'ils doivent le racheter.

M. De Farias répond qu'ils ont des accords avec la Ville. Ils ont un prix forfaitaire de déplacement pour aller chercher le matériel. Ils utilisent l'équipement fourni pendant le processus de nettoyage et de valorisation, ce qui entraîne des coûts pour eux. Par conséquent, ils appliquent une marge sur la vente.

Un commissaire demande s'ils récupèrent la taxe de recyclage payée sur un ordinateur.

M. De Farias répond négativement. Il s'intéresse ensuite à la motion M-1680. Réaliser y est favorable. Ils trouvent judicieux de faciliter la récupération du matériel électroménager par la Voirie ou un autre partenaire. Aujourd'hui, ils ne peuvent plus être dans le système où il n'y a plus de récupération. Récupérer est une chose, mais il faut revaloriser derrière. Intégrer la filière revalorisation dans la filière de récupération est ce qu'il y a de plus logique aujourd'hui pour que la boucle soit bouclée. Il faudrait limiter la quantité de matériel qui part actuellement pour la casse.

En complément, M. De Farias suggère d'intégrer dans le dispositif des acteurs de la réparation, tels que ge-répare.ch, le Centre social protestant (CSP) ou la Manivelle, permettant ainsi de faciliter la récupération. La facilitation de la réparation de l'électroménager devrait avoir lieu soit à domicile, soit à des prix attractifs.

Le dernier point est un point de vigilance. Si le cadre n'est pas bien défini, cela pourrait entraîner l'acquisition d'appareils remis à neuf, plutôt que la réutilisation de matériel existant. Selon M. De Farias, il est crucial d'encourager la réutilisation et l'acquisition de matériel rénové. Ils doivent être attentifs à la manière de communiquer ces informations à la population, qui doit également être un acteur dans l'achat de produits reconditionnés.

M. Despont affirme qu'il risque d'y avoir un biais d'augmentation du renouvellement de matériel. Il faudrait intégrer la partie de facilitation de la récupération dans la chaîne de revalorisation.

Une commissaire demande s'ils font de la revalorisation et un retour chez la personne.

M. De Farias répond qu'il s'agit d'une des propositions par rapport à la motion. Par exemple, dans le cas d'une personne âgée, ils proposent d'aller chez elle afin de récupérer ses appareils. De la sorte, ils éviteraient que du matériel reste dans les tiroirs et ne soit pas revalorisé.

M. Despont précise qu'ils donnent simplement leur avis sur la motion, sans prendre position sur le fait qu'ils pourraient récupérer les appareils électroménagers. En effet, la réparation coûte cher.

Une commissaire affirme qu'elle n'était pas au courant de l'existence de Réalise et demande si la population ne devait pas être davantage informée.

M. De Farias répond que leur action par rapport à la revalorisation des ordinateurs et des smartphones n'est pas assez connue. Leur sous-marque, fairstore, a été lancée avec un site internet. Ils sont dans la période de communication de l'action auprès de la population pour que leur mission de revalorisation soit atteinte le plus vite possible.

La commissaire souhaite savoir s'ils travaillent avec des entreprises privées pour qu'elles leur fournissent des ordinateurs et des smartphones.

M. Despont répond affirmativement. Ils sont actuellement ravis de tendance, car, au départ, l'action n'était que publique. Leur activité est actuellement réalisée à moitié avec des entreprises privées et à moitié avec des entreprises publiques.

La commissaire demande s'ils soutiennent des associations au niveau international. Elle est une ancienne présidente de l'Agenda 21 et se rappelle que les ordinateurs étaient remis aux associations à l'étranger.

M. Despont répond que la question est complexe, compte tenu des liens entre l'électronique et les pays du Sud. En termes d'impact environnemental, il souhaite augmenter la vente locale, plutôt que de miser sur le potentiel des exportations, qui pourrait être assez élevé. Il y a des ventes qui se font à l'export. Les soutiens sont assez complexes à comprendre. Leur argent est public et Réalise n'est pas une entreprise privée. L'objectif est d'avoir des fonds pour leur mission, soit la formation de personnes en fonction des besoins du marché de l'emploi. Ils ne peuvent pas donner les ordinateurs, ils doivent les vendre. Ils peuvent mettre en place des partenariats pour soutenir des associations. Leur argent doit être optimisé sur le territoire genevois.

Un commissaire demande si un service permettant de se rendre sur place pour récupérer des appareils électroniques et les remettre en état existe déjà. Si c'est le cas, il veut savoir quels sont les organismes qui offrent ce service.

M. De Farias ne sait pas comment les autres services fonctionnent.

M. Despont rappelle qu'une action de récupération de frigos avait été lancée par les Services industriels de Genève (SIG) il y a quelques années. Ils étaient également impliqués dans l'action. Ce qui ressort de la motion est que la Voirie ne récupère pas le matériel électroménager, ce qui complexifie la récupération.

Un commissaire demande si l'expertise des autres organismes serait intéressante à revaloriser. Il indique ne pas être sûr que la Manivelle fasse du reconditionnement.

M. Despont affirme que la Manivelle fait de la réparation. Il a donné des exemples de spécialistes concernant la réparation et le fait de donner une deuxième vie aux objets.

Une commissaire demande, par rapport à la marque fairstore, s'il s'agit du même principe que les fairphones.

M. Despont répond que, bien qu'ils ne reçoivent pas vraiment de Fairphones, ils vendent tous les types de téléphones. Ils arrivent à vérifier un grand nombre

de composants. Ils ont réussi à mettre en place du polissage d'écrans avec des machines spécifiques, ce qui leur permet de donner une seconde vie aux téléphones, les rendant presque comme neuf. Les ordinateurs et les téléphones ne sont pas faciles à démonter, car les compagnies créent de l'obsolescence programmée.

La commissaire s'intéresse à l'accessibilité des ordinateurs et des téléphones auprès de la population.

M. De Farias répond qu'ils vendent leurs ordinateurs pour environ 50% moins cher que les mêmes modèles sur le marché. Leurs tarifs varient entre 200 et 800 francs, tandis que l'on peut s'attendre à payer entre 3000 et 4000 francs pour des articles similaires ailleurs. Ils sont spécialisés dans trois gammes. Dans chaque gamme, il y a deux modèles d'ordinateurs. En ce qui concerne les téléphones, leur offre compte environ cinq modèles, avec des prix raisonnables.

Un commissaire indique avoir été induit en erreur par le titre de la motion. Pour lui un déchet n'est plus recyclable. Il indique avoir vu un documentaire sur une entreprise belge qui broie des téléphones pour récupérer l'argent, l'or et le cuivre. Il demande s'ils ont beaucoup de déchets non utilisables. Il s'intéresse aux 90% qui avaient été indiqués.

M. Despont répond que les 90% concernent l'informatique venant d'entreprises privées et publiques.

Le commissaire demande ce qui est fait avec la partie qui n'est pas recyclée par leurs soins.

M. Despont répond que le reste part dans la chaîne de recyclage Swico. En effet, il y a actuellement un problème avec les smartphones en Suisse : une grande quantité de déchets électroniques sont exportés hors du pays. Pour remédier à cette situation, il est crucial d'améliorer la gestion nationale de ces déchets. Leur partenaire NoOPS a été fondé sur la base du phénomène de l'obsolescence programmée de certains téléphones. On compte actuellement 8 millions de téléphones inutilisés dans les tiroirs suisses. Il parle des Nokia équipés de claviers que les personnes ne seraient pas disposées à réutiliser. Il y a ainsi des téléphones récupérés qui n'ont pas de valeur de reconditionnement. Il propose que NoOPS soit auditionnée.

Le commissaire demande si, lors de la réparation d'un téléphone, ce dernier dure cinq ans au maximum.

M. Despont répond que le marché suisse tolère tout ce qui est en dessus de l'iPhone 6 et qu'ils sont maintenant à l'iPhone 14. La réparation permet à un téléphone de durer cinq ou sept ans au maximum, mais des bémols sur la batterie sont à prévoir.

Discussion, suite des travaux et vote éventuel

Un commissaire propose d'auditionner BAB-VIA, qui offre un service avec des jeunes en collaboration avec Voirie – Ville propre (VVP) pour la récupération d'embarras au domicile des personnes à mobilité réduite. Il faudrait sonder une extension aux objets électroniques.

En relisant la motion M-1315 traitée en 2020, un commissaire avait précisé que le déchet électronique ne représentait que 2% du volume des déchets totaux. Par ailleurs, le Canton avait fait une analyse des déchets et avait retenu que ce n'était pas un enjeu majeur.

Mise aux voix, l'audition de BAB-VIA est acceptée à la majorité, avec 9 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 1 UDC) contre 6 non (3 PLR, 2 LC, 1 MCG).

Séance du 13 juin 2024

Discussion et suite des travaux

Le président demande aux commissaires quelle suite ils souhaitent donner à l'objet.

Un commissaire indique que le sujet a été traité l'automne passé. Des dates ont été recherchées pour des auditions de la magistrature, mais seulement des renvois à une autre motion ont été faits. Il précise qu'ils avaient reçu Réalise, les motionnaires et la magistrature par rapport à un objet traitant du même sujet.

Une commissaire affirme que la motion à laquelle il avait été renvoyé était la motion M-1315.

Un commissaire indique que, lors des auditions, ils avaient également reçu une autre entreprise qui s'occupait du recyclage. Lors des différentes auditions, il est apparu impossible de réaliser les objectifs visés par la motion, faute de données suffisantes permettant un recyclage optimal.

Un commissaire a rappelé les propos d'un autre commissaire lors de l'audience sur la motion M-1315, soulignant que la quantité de déchets électroniques ne représentait que 2% du total des déchets et que la mise en œuvre de la motion était irréalisable.

Une commissaire revient sur la motion M-1315, qui était une motion ayant des buts similaires à la motion M-1680. Ce qui était intéressant dans la motion M-1315 était le fait qu'elle était assez large, car elle comprenait les grands et les petits objets et comportait, de ce point de vue, des similitudes avec la motion M-1680. Elle ajoute que, même si aujourd'hui il n'y a pas vraiment de chaîne logistique pour accommoder cette demande, il est imaginable que, dans le futur,

ce soit une piste de développement intéressante. Avec les auditions de Réalise et No-OPS, ils avaient pu voir que des potentiels d'entrées d'argent existent. Ils leur avaient donné l'exemple des cartes SIM où ils pouvaient récolter l'or. Ainsi, elle estime qu'il est intéressant de pouvoir retravailler l'objet ou du moins de pouvoir le renvoyer.

Un commissaire affirme que dans un procès-verbal au sujet de cette motion, ils avaient voté l'audition de BAB-VIA, qui n'a jamais eu lieu. Il souhaite savoir quelle en est la raison.

Une commissaire répond que le directeur de BAB-VIA leur avait envoyé un courriel le 9 avril en indiquant que son association n'était pas compétente en la matière.

Prises de position et votes

Un commissaire du Parti libéral-radical affirme que, comme expliqué lors d'une audition faite pour la motion M-1315, les déchets électroniques ne représentaient que 2% du volume total des déchets. Pour cette raison, le Parti libéral-radical refusera la motion.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre indique qu'elle se souvient que la motion n'était pas faisable. Ainsi, s'ils veulent aller plus loin dans ce type de recyclage, ils ne pourront pas le faire dans le cadre de cette motion.

Un commissaire du Centre rappelle les arguments énoncés par le Parti libéral-radical et l'Union démocratique du centre. Il reprend le fait que les déchets dont il est question dans la motion ne représentent que 2% des déchets en ville et qu'il était donc inopportun de mettre en place un système par la Ville de Genève pour procéder à ce recyclage. Pour ces raisons, le Centre refusera la motion.

Une commissaire des Vert-e-s proposerait de ne garder qu'une invite qui serait la suivante: «d'organiser une campagne de sensibilisation sur le recyclage des déchets électroniques».

Une commissaire du Parti socialiste indique qu'ils sont toujours favorables à cet objet. Lors de l'audition de Réalise, ils leur ont indiqué qu'il était judicieux de collecter du vieux matériel, notamment électroménager, par la Voirie ou par un autre partenaire. Aujourd'hui, les déchets en question ne représentent qu'une proportion infime de ce qui est recyclé et pris en charge par la Voirie, néanmoins, il y a un potentiel de développement pour ce qui est des appareils électroniques avec une possible revalorisation et récupération des métaux rares. Elle se dit que, peut-être, à l'heure actuelle, ils ne sont pas équipés pour réaliser ces tâches et que ce n'est pas à la Voirie de s'en occuper. Toutefois, ce projet pourrait être un projet pilote.

Elle trouve que l'audition de BAB-VIA aurait été intéressante dans la mesure où il pourrait s'agir d'un partenaire développant ce projet pilote avec des tournées favorisant la mobilité douce. Ce type de projet se fait beaucoup dans les entreprises sociales. Elle est d'avis qu'il serait malheureux de refuser la motion dans la mesure où elle représente vraiment un potentiel. Elle admet qu'il peut subsister un biais concernant l'incitation un peu pernicieuse à renouveler son matériel plus souvent, car une solution facilitée pour s'en débarrasser existerait. Il y a donc toujours besoin d'une campagne de sensibilisation autour d'un usage en adéquation avec le fait que les ressources de la planète sont finies et qu'il est possible de réparer ces objets de différentes manières. Pour ces raisons, les socialistes renverront la motion au Conseil administratif.

Le président demande à la commissaire des Vert-e-s de répéter son amendement.

La commissaire reformule son premier amendement comme suit: «d'inclure les appareils électriques, électroniques et électroménagers de petite taille usagers dans les objets récupérés par la Voirie au domicile des habitants et en ville de Genève sans frais». Elle affirme avoir voulu insister sur la petite taille des objets, car ce sont les petites choses qui ont tendance à être jetées dans la poubelle. Concernant le deuxième amendement, elle mettrait: «d'organiser une campagne de sensibilisation pour le recyclage des déchets électroniques» à la place «de prévoir une solution logistique».

Une commissaire de l'Union démocratique du centre demande ce qu'elle entend par petite taille.

La commissaire des Vert-e-s répond qu'il s'agit de limiter les frais logistiques additionnels par rapport au volume.

Mis aux voix, le premier amendement est refusé à la majorité, soit par 9 non (4 S, 1 MCG, 2 PLR, 2 LC) contre 4 oui (1 UDC, 3 Ve).

Une commissaire de l'Union démocratique du centre demande en quoi consisterait la campagne de sensibilisation du deuxième amendement.

La commissaire des Vert-e-s lui répond en donnant des exemples de campagnes qui ont été menées, comme celle contre le bruit.

Une commissaire du Parti socialiste souhaite savoir si le deuxième amendement irait à la place de la deuxième invite. Elle indique que si elle souhaite l'ajouter, ce sera bon pour eux, mais pas s'il s'agit de faire un remplacement.

La commissaire des Vert-e-s répond, après réflexion, qu'il s'agirait de l'ajouter à la suite.

Mis aux voix, l'amendement concernant l'ajout d'une troisième invite est accepté à la majorité, soit par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 6 non (1 UDC, 2 LC, 2 PLR, 1 MCG).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à la majorité, soit par 7 oui (4 S, 1 EàG, 2 Ve) contre 6 non (1 UDC, 1 MCG, 2 PLR, 2 LC) et 1 abstention (Ve).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande le Conseil administratif:

- d'inclure les appareils électriques, électroniques et électroménagers usagés dans les objets récupérés par la Voirie au domicile des habitant-e-s en Ville de Genève, sans frais;
- de prévoir une solution logistique pour les personnes en situation de handicap;
- *d'organiser une campagne de sensibilisation pour le recyclage des déchets électroniques.*